



**DOSSIER**

## **PRÉVENTION DES INONDATIONS**

# **Collectivités : quels outils pour agir ?**

Pour se prémunir du risque lié aux inondations, État et collectivités ont d'abord érigé des ouvrages de protection. Si leur rôle est crucial pour préserver les territoires, ces constructions ont leurs limites. Les politiques de prévention doivent aujourd'hui intégrer la réduction de la vulnérabilité en soutenant diagnostics du bâti et travaux. Enfin, pour garantir la sécurité de la population en cas de crue majeure, les communes en zone inondable ont tout intérêt à avoir balisé leur gestion de crise, via notamment un plan communal de sauvegarde opérationnel.

# 1 GÉRER SON DISPOSITIF DE PROTECTION

Pour protéger les personnes et les biens sur les territoires à risque d'inondation, les politiques de prévention se sont historiquement appuyées sur la construction d'ouvrages hydrauliques. Des dispositifs dont le renforcement et l'entretien nécessitent une organisation rodée.



Ville de Nîmes

**La ville de Nîmes** s'est dotée de tous les outils réglementaires pour éviter les conséquences d'une grande crue comme en 1988.

**D**igues, barrages, murettes, de nombreux ouvrages ont été érigés sur les cours d'eau pour protéger les territoires des inondations. À l'échelle locale, leur édification a longtemps constitué la seule réponse des élus pour rassurer la population exposée. La logique actuelle est plutôt de pérenniser l'existant que de lancer de grands projets. Pourtant, l'État soutient encore le financement des ouvrages grâce aux programmes d'action de prévention des inondations (Papi) déployés sur les territoires couverts par des plans de prévention des risques inondations (PPRI). Sur le delta du Rhône, mis à l'abri par 210 km de digues fluviales et 25 km de digues maritimes, le Symadrem (syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône et de la mer) a été créé en 2004 autour de deux régions, deux départements et treize collectivités locales. Il gère l'exploitation, les études et les travaux des digues pour parer au manque de moyens des associations syn-

dicales autorisées qui assureraient historiquement leur entretien. « *En prenant cette compétence, nous avons préfiguré ce qui deviendra obligatoire demain avec la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ndlr)* », observe Thibaut Mallet, directeur adjoint du Symadrem. Financé par le Plan Rhône, via 40 % d'aides de l'État et 60 % des collectivités, un programme de 400 millions d'euros de travaux est prévu pour sécuriser les ouvrages, dont 70 millions sont déjà réalisés. « *Les digues doivent être renforcées à la surverse pour éviter la formation de grosses vagues en aval en cas de forte crue. Ces travaux garantiront un niveau de sûreté millénal et un niveau de protection contre une crue cinquantennale à centennale* », précise le responsable du Symadrem qui consacre chaque année 700 000 euros à l'entretien de ces ouvrages.

**Créé en 2001 à la suite des débordements** de la Somme, l'EPTB Somme (Ameva), qui regroupe trois départements, accompagne les collectivités adhérentes dans leurs travaux de protection contre les crues de nappe. Dans le cadre du plan Somme, une dizaine de barrages et d'écluses ont été construits ou redimensionnés sur le fleuve pour réduire l'aléa. Le conseil départemental de la Somme en tant que gestionnaire des voies navigables finance 80 % des travaux réalisés. Mais les collectivités locales participent également. Face à l'absence de propriétaires pour entretenir certains tronçons

de cours d'eau (suppression des embacs, lutte contre l'érosion), elles assument cette compétence sur un linéaire de 500 km.

**La communauté de communes de l'Abbevilleois** a aussi contribué dans le centre d'Abbeville aux travaux de contournement du fleuve vers des bras naturels de déchargement. « *Nous tentons d'accompagner les collectivités sans les déresponsabiliser. L'Ameva élabore les programmes de travaux et apporte une assistance technique pour faciliter leur mise en œuvre* », explique Olivier Mopty, son directeur. Mais, demain, la Gemapi, qui attribue aux EPCI à fiscalité propre une compétence sur la prévention des inondations, va changer la donne. « *Certains EPCI à fiscalité propre qui siègent au sein de notre EPTB ont déjà manifesté leur souhait, comme la loi le permet, de nous déléguer ou de nous transférer cette compétence. Pour ce faire, nous devons mettre*



Ameva

**Pour éviter les débordements** de la Somme, les collectivités riveraines sont aidées par l'Ameva.

nos statuts en conformité afin de pouvoir proposer une mission de maîtrise d'ouvrage sur des travaux à la carte », précise Olivier Mopty.

De son côté, Nîmes mène en solo sa politique de prévention depuis les inondations historiques de 1988. La ville est en proie aux crues torrentielles de six cadereaux, des petits cours d'eau à sec la plupart du temps. Plan de protection contre les inondations, PPRI, Papi, tous les outils réglementaires sont en place pour soutenir les actions engagées par un programme de protection chiffré en 2008 à 240 millions d'euros. Aujourd'hui, la commune compte 18 barrages en amont, d'une capacité de rétention de 900 000 m<sup>3</sup>. Elle a inauguré, en 2014, un tunnel de 3 km et d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> par seconde pour l'un des deux cadereaux qui la traversent.

**Un second tunnel urbain de 80 m<sup>3</sup>/sec** est en projet pour le caderau d'Uzès comme la construction d'un bassin de stockage en amont de 1,8 million de mètres cubes sous la forme d'une exploitation de carrière. Ces travaux sont financés dans le cadre des Papi successifs, via 75 millions d'euros dans le cadre du Papi I Nîmes-cadereaux (2007-2014) et 67 millions inscrits au Papi II sur 2015-2020. « Concrètement, il est impossible de se prémunir contre notre crue de référence, de retour de deux cents ans. En fixant le curseur à une crue de retour de quarante ans, nous atteignons les limites techniques des équipements envisageables en centre-ville. C'est, pour nous, l'optimum entre le coût et le bénéfice attendu, avec un retour sur investissement estimé à moins de dix ans », annonce Jean-Luc Nuel, responsable du programme de prévention des inondations de Nîmes.

Réduire l'aléa, mais jusqu'où ? La question se pose à tous les

**L'expérience de Mya Bouzid**, coordinatrice du Syndicat mixte du bassin-versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (76)



## « Mettre en place des pratiques d'entretien durables »

« Après une décennie d'inondations catastrophiques, le syndicat s'est créé en 2001 pour assumer la compétence de prévention des inondations de 31 communes. Nous avons construit 45 ouvrages de ralentissement dynamique des crues via des procédures d'acquisitions foncières à l'amiable avec les agriculteurs. Mais nous avons souhaité que des parcelles en amont des barrages leur soient rendues en les convertissant en prairies pour le pâturage. Les ouvrages les plus récents ont été conçus avec des pentes douces adaptées aux bovins. Les plus anciens accueillent ovins, caprins, ânes et poneys. Des conventions d'occupation signées avec les éleveurs sécurisent leur activité. Aujourd'hui, 80 % de nos ouvrages sont pâturés. Cette pratique est vertueuse pour le voisinage, qui voit revenir une activité sur ce territoire rural, et pour le syndicat, puisque nos frais d'entretien annuel, essentiellement liés à la tonte, sont passés de 40 000 à 15 000 euros. »

acteurs locaux et la réponse est souvent un compromis entre des considérations politiques, techniques et économiques.

L'agglomération Orléans-Val de Loire a travaillé avec les acteurs locaux et l'État gestionnaire des digues sur une étude de modélisation 2D EcriVals lancée en 2011. Celle-ci a vérifié l'efficacité du système d'endiguement, testé des scénarios de rupture et estimé la vitesse de remplissage du val et les hauteurs d'eau en cas d'inondation. « Cette modélisation nous a permis d'affiner, grâce à une analyse comparative coût-bénéfice, nos possibilités de réduction du risque. Ces choix ont été hiérarchisés. Parmi les priorités principales, d'un coût de 35 millions d'euros, nous avons retenu la remise en fonctionnement du déversoir de Jargeau et la rehausse d'une digue à Saint-Denis-en-Val. Nous arrivons à 60 millions en intégrant toutes les priorités », précise Marielle Chenesseau, chargée de mission risques à l'agglomération. Ces investissements prévus dans le cadre du plan Loire IV sont en principe cofinancés par la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loir-et-Cher. Mais en réaction à la Gemapi, la Région a déjà annoncé qu'elle se désengageait de la restauration

des systèmes d'endiguement et le conseil départemental semble suivre. « Ce problème pourrait concerner à l'avenir de nombreuses digues », observe Marielle Chenesseau. En effet, la Gemapi confie l'entretien de 3 000 à 4 000 km de digues aux EPCI à fiscalité propre, dont 750 km de digues gérées par l'État à partir de 2024. Mais le classement des digues « gemapiennes » est en passe d'être modifié par un nouveau décret. D'où le flou actuel sur les ouvrages et les responsabilités qui incomberont réellement aux collectivités compétentes. ●

Alexandra Delmolino

### Contacts

- > Agglomération Orléans-Val de Loire, Marielle Chenesseau, mchenesseau@agglom-orleans.fr
- > Ameva, o.mopty@ameva.org
- > Nîmes, jean-luc.nuel@ville-nimes.fr
- > Syndicat mixte du bassin-versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, mya.bouzid@smbvas.fr
- > Symadrem, thibaut.mallet@symadrem.fr

### Le mot

## Gemapi et cie

La loi du 27 janvier 2014, dite Mapam (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), attribue une nouvelle compétence aux communes et à leurs EPCI sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). Avec comme moyens une taxe facultative et des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (Epage), aux côtés des EPTB (établissement public territorial de bassin). Elle devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais tous les décrets d'application ne sont pas encore parus, et cette échéance pourrait être reportée à 2018 (loi Notre, pour nouvelle organisation territoriale de la République).

# 2 RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

Après la réduction de l'aléa, la réduction de la vulnérabilité est en quelque sorte l'acte 2 des politiques de prévention. Mais ces mesures qui visent à adapter le bâti restent difficiles à appliquer.



Entente Oise-Aisne

**Certains travaux préconisés** chez les particuliers sont simples à mettre en œuvre, comme ici l'aménagement d'une zone hors eau...

La Stratégie nationale de gestion des risques d'inondations, présentée en juillet 2014, a introduit la réalisation d'un référentiel de vulnérabilité. Le but est de fournir à tous les acteurs locaux à partir de la fin de cette année une réponse opérationnelle à la diminution de la vulnérabilité sur le bâti existant comme sur les opérations de requalification urbaine ou les nouveaux projets d'aménagement. La réalisation de diagnostics de vulnérabilité est également dictée par

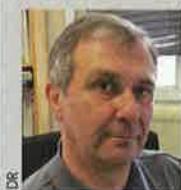
les plans de prévention des risques inondations (PPRI) lorsque des travaux sont prescrits sur les logements. Les particuliers ont alors cinq ans pour les faire effectuer avec des aides de l'État si le montant des travaux n'excède pas 10 % de la valeur vénale des biens. « En 2009 et en 2012, nous avons proposé des diagnostics gratuits dans des petites communes non concernées par un PPR. Ça n'a pas marché, faute de financement pour les travaux », constate Cédric Borget, responsable du pôle prévention des inondations à l'EPTB Saône-Doubs.

**Ces travaux peuvent aller de la simple pose** de clapets antiretour sur les réseaux d'assainissement, à la rehausse des chaudières et des compteurs électriques, à l'installation de batardeaux sur les ouvrants jusqu'à la création d'un espace refuge. « Nous donnons aussi des conseils d'organisation comme élaborer un plan familial de mise en sécurité », précise le responsable de cet EPTB, qui pratique en moyenne 150 diagnostics par

an chez les particuliers.

Dans le Gard, la communauté de communes de Sommières a piloté une opération de diagnostics gratuits et de travaux avec l'aide financière de l'État, du Département et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Sur les 800 logements visés, 222 diagnostics ont été réalisés entre 2012 et 2015, représentant 2,5 millions d'euros de travaux. Mais à ce jour, seule une cinquantaine de dossiers de subventions a été déposée pour 350 000 euros de travaux. « Il reste entre 20 à 40 % à la charge des propriétaires et pour beaucoup, c'est encore trop », juge Cendrine Rubio, à la communauté de communes, inspirée dans sa démarche par l'opération Alabri du Smage des Gardons. Nîmes lance également ce printemps des diagnostics touchant 4 000 habitations en zones inondables. Et l'agglomération Orléans-Val de Loire a eu du mal au démarrage. « Nous ne trouvons pas de bureau d'études spécialisé dans le risque d'inondations. Nous avons donc formé

**L'expérience de Jean-Marc Choné**, directeur d'étude à l'Agence d'urbanisme et de développement de Châlons-en-Champagne



DR

## « Le TRI vise à améliorer la résilience »

« Le syndicat mixte du Scot et du pays de Châlons-en-Champagne porte la démarche de territoire à risque d'inondation (TRI) sur 32 communes. Nous élaborons une stratégie dont l'un des objectifs est la réduction de la vulnérabilité de l'existant. Un diagnostic est en cours sur le patrimoine résidentiel, les espaces agricoles, les entreprises, les équipements sensibles. Reste la question difficile de la vulnérabilité des réseaux (électriques et de télécommunications) à traiter avec les opérateurs. Ces démarches sont menées en interne avec les collectivités locales, l'agence d'urbanisme, la DDT51, la Draaf et les compagnies consulaires ainsi que l'Entente Marne. Les approfondissements nécessaires sur le bâti résidentiel et les activités économiques seront réalisés dans le cadre du programme d'action du TRI sur six ans à partir de 2016 et financé dans le cadre d'un Papi. »

nous-mêmes les diagnostiqueurs à notre typologie de crue », souligne Marielle Chenesseau, chargée de mission risques de la collectivité qui finance une partie des travaux. Sur les 19 000 logements visés, seuls 800 ont fait l'objet d'un diagnostic et 200 de travaux. En cause, le manque de sensibilisation des entreprises locales. La collectivité a donc publié un guide sur l'aménagement en zone inondable pour les particuliers et réfléchit à un programme de formation des professionnels du bâtiment.

**Le nouveau PPRI d'Orléans-Val de Loire** devrait favoriser cette prise en compte du risque en mettant la résilience au cœur des projets d'aménagement. Systématiser les étages, introduire les pilotis, les passerelles entre logements, les zones refuges et, plus globalement, adapter les usages aux aléas sont à intégrer

dès la conception. En tant que servitude d'utilité publique, le PPR est annexé aux plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes. Mais ses prescriptions visent essentiellement la maîtrise de l'urbanisation en fixant des zones inconstructibles ou constructibles sous conditions. Pour certaines collectivités soumises à PPR, les contraintes d'urbanisme sont telles qu'elles brident toute initiative. « Aujourd'hui, on a gelé nos territoires avec les PPRI. Du coup, on a même du mal à inscrire dans notre Scot le fait de travailler sur de nouvelles formes urbaines adaptées au risque », reconnaît Alain Péréa, élu de l'Aude et vice-président de la Fédération nationale des Scot. Rares sont les collectivités qui intègrent volontairement la réduction de la vulnérabilité dans leurs documents d'urbanisme. Pourtant, la moitié des communes situées en zones inondables (9 000 sur 18 000)

ne seront pas couvertes par un PPR. « Le PPR est aujourd'hui l'outil le plus puissant pour agir sur la maîtrise de l'urbanisation. Mais les élus pourraient volontairement réaliser une carte d'aléas et la transcrire dans leur PLU ; ce qui n'imposerait pas, comme le fait un PPR, d'éventuelles dispositions constructives pour diminuer la vulnérabilité. Mais délivrer des avis défavorables pour une autorisation d'urbanisme demande une volonté politique », juge François Giannoccaro, directeur de l'Institut des risques majeurs (IRMa) à Grenoble. Mais en plein bouleversement de l'organisation territoriale, la stratégie nationale a choisi de concentrer encore ses actions sur 122 territoires à risque d'inondation (TRI), soit 3 000 des 8 000 communes dotées d'un PPRI, au risque de laisser les territoires ruraux bien démunis. ●

### Contacts

- > Agglomération Orléans-Val de Loire, Marielle Chenesseau, mchenesseau@agglo-orleans.fr
- > AUDC51, jm.chone@audc51.org
- > Communauté de communes de Sommières, Cendrine Rubio, cendrine.rubio@wanadoo.fr
- > EPTB Saône-Doubs, cedric.borget@eptb-saone-doubs.fr
- > Fédération nationale des Scot, pereaalain@gmail.com
- > IRMa, francois.giannoccaro@irma-grenoble.com

Alexandra Delmolino

## ALTAIR et IZAR

Solutions intelligentes pour une gestion responsable de l'eau



**Diehl Metering S.A.S.** est leader en France et en Europe en matière de relevé automatique de compteurs d'eau et propose des solutions innovantes pour une meilleure maîtrise des consommations d'eau. **ALTAIR V4**, compteur volumétrique compact et compatible avec différentes qualités d'eau, offre une métrologie performante (R=800). Modulaire, il peut être équipé à tout moment de la radio **IZAR RCi R4** pour le relevé des données en mode fixe ou mobile.

[www.diehl.com/metering](http://www.diehl.com/metering)

Diehl Metering S.A.S. | 67 rue du Rhône - BP 10160 - FR-68304 Saint-Louis Cedex  
Tél. +33 (0)3 89 69 54 00 | Email : info-dmfr@diehl.com



# DIEHL

## Metering

# 3 SE PRÉPARER À LA CRISE

Au bout de la chaîne de prévention des inondations, les communes doivent organiser leur gestion de crise. Si les systèmes d'alerte des crues les aident à anticiper, c'est en s'appuyant sur un plan communal de sauvegarde opérationnel qu'elles maîtriseront au mieux la situation.

**Il faut tester** les plans opérationnels lors d'exercices de crise et préparer chacun à tenir son rôle.



Le plan communal de sauvegarde (PCS) couche sur le papier la réponse organisationnelle d'une collectivité face aux risques majeurs auxquels elle est exposée. Il est obligatoire pour celles couvertes par un PPR approuvé, mais elles sont seulement 60 %, soit 6 500 communes, à s'en être dotées. Pour accélérer le mouvement, l'État a conditionné les aides des programmes d'action de prévention des inondations (Papi) à la réalisation des PCS et le ministère de l'Intérieur a mis en ligne récemment un PCS prêt à l'emploi pour les communes rurales. « Mais une finalité documentaire n'a pas d'intérêt », juge-t-on à l'Institut des risques majeurs (Irma) qui accompagne les collectivités de Rhône-Alpes dans cette élaboration. « Il faut au contraire les inciter à élaborer des plans opérationnels, les tester avec des exercices de crise et s'assurer que l'équipe municipale, les agents et les habitants se saisissent du dispositif », insiste François Giannocaro, directeur de l'IRMa. Nouvelle première adjointe chargée de la ville

de services et durable à Grigny dans le Rhône, Magali Langlois a participé en mars dernier à l'exercice conduit par la métropole lyonnaise et l'IRMa à Givors pour se former aux rouages de l'organisation de crise. « Nous avons récupéré un PCS de 300 pages, pas du tout opérationnel. Le service environnement a donc fait un gros travail pour le mettre à jour et le faire évoluer. » Création de fichiers de numéros de téléphone portable pour alerter les habitants par SMS, recensement des personnes à mobilité réduite, des maisons à étages, Grigny compte bien mobiliser les habitants pour mutualiser les logements les plus sûrs en cas d'inondation.

**En Île-de-France, le Val-de-Marne (94)** est le département le plus exposé aux inondations. Pour sensibiliser ses communes, le conseil départemental a lancé depuis 2013, avec l'appui de la préfecture, des ateliers trimestriels pour l'élaboration des PCS. « Nous leur fournissons des éléments sur le niveau de

vulnérabilité, des données cartographiques et, surtout, une dynamique de réseau », observe Melinda Tellier, chargée de mission risque inondations au conseil départemental. Par ce biais, 16 des 26 communes soumises au PPRI Marne et Seine ont adopté leur PCS. Jeffrey Usal, chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense du Val-de-Marne (Siaced), pilote ces réunions. « La gestion de crise n'est pas dans la culture des collectivités. Il est important d'insister sur les trois leviers du PCS : un annuaire de crise à jour, un bon système d'alerte des administrés et, enfin, un état-major du maire bien organisé, avec chacun un rôle défini, et une salle de crise identifiée. » Dans le cadre des ateliers, des exercices de mise en situation sont réalisés sur des demi-journées, et, en 2014, un scénario de crise a même été testé en temps réel sur trois semaines, mobilisant la préfecture, le conseil départemental et plusieurs communes. « Le plus important, c'est le retour d'expérience tiré de l'exercice », précise Jeffrey Usal.

**De nombreux acteurs** prêtent main-forte aux petites communes, comme l'EPTB Saône-Doubs qui y pose des repères de crues et les assiste dans la constitution des dossiers d'information communale sur les risques majeurs (Dicrim), parfois annexés au PCS. « Sur les PCS, le message que nous cherchons à faire passer, c'est qu'il n'y a pas de modèle type. Chaque commune doit formaliser son organisation de crise selon ses moyens », confirme Cédric Borget, responsable du pôle inondations à l'EPTB Saône-Doubs. Le syndicat de l'Austreberthe et du Saffimbec vient, de son côté, d'embaucher une animatrice pour accompagner l'élaboration des PCS de ses 31 communes : 6 réalisés en 2014 et 11 prévus sur 2015. « Aujourd'hui, la gestion de crise

## Contacts

- > Conseil départemental du Val-de-Marne, melinda.tellier@valdemarne.fr
- > EPTB Saône-Doubs, cedric.borget@eptb-saone-doubs.fr
- > Grigny, mlangois@mairie-grigny69.fr
- > IRMa, francois.giannocaro@irma-grenoble.com
- > Orléans, Stéphanie Anton, santon@ville-orléans.fr
- > Schapi, bruno.janet@developpement-durable.gouv.fr
- > Siaced, jeffrey.usal@val-de-marne.gouv.fr
- > Syndicat mixte du bassin-versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, mya.bouزيد@smbvas.fr

et la culture du risque sont nos nouveaux chevaux de bataille », juge Mya Bouzid, coordinatrice du syndicat. Et dans la Meuse, l'Epama a même conçu, avec le Cerema et l'EPTB Loire, le logiciel Osiris, gratuit pour les communes qui désirent se tester sur des exercices de crise.

**Quant aux grandes villes,** elles ont plus de moyens pour structurer leur gestion de crise. Orléans a élaboré son plan en deux volets, via un plan communal de sauvegarde et un plan de continuité d'activité. « Nous avons actuellement prévu 20 centres d'hébergement pour accueillir 6 000 personnes et nous créerons d'ici à la fin de l'année une réserve communale de sécurité civile composée d'agents municipaux et de riverains bénévoles qui assureront le relais entre la mairie et la population pendant la crise », pré-

**L'expérience de Bruno Janet**, chef du pôle modélisation au Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi)



## « Renforcer la vigilance sur les crues soudaines »

« En France, le dispositif de vigilance crues Vigicrues a été créé il y a neuf ans. Il couvre 75 % de la population vivant en zones inondables. Nos prévisions sont fournies entre vingt-quatre heures et deux heures avant l'événement selon la typologie des cours d'eau. Les bulletins de vigilance permettent de déclencher le système d'alerte officiel, centralisé par le préfet qui avertit les collectivités. À partir de 2016, nous allons compléter ce dispositif par un système d'avertissement de crues soudaines basé sur une modélisation des bassins-versants parfois dépourvus d'instrumentation. Un système d'abonnement gratuit permettra aux communes d'être averties par SMS ou mail et d'accéder à une plateforme de visualisation du niveau de risque. Le temps d'anticipation sur la survenue de l'inondation sera parfois faible, de l'ordre d'une heure, mais précieux si la commune dispose d'un plan de gestion de crise bien préparé. »

cise Stéphanie Anton, adjointe chargée du risque d'inondation. Si la gestion de crise de la ville ligérienne est adaptée à la montée lente des eaux de son val, Nîmes, confrontée à des crues très rapides, s'est équipée

de son propre système de prévision, Espada, qui améliore sa réactivité. Chaque commune doit donc agir selon les risques auxquels elle est exposée. ●

Alexandra Delmolino

# 3<sup>e</sup> AQUATERRITORIAL

TERRITOIRES ET USAGES DE L'EAU

MULHOUSE PARC EXPO

23 & 24 SEPTEMBRE 2015

CONFÉRENCES ET SALON PROFESSIONNEL

➔ 20 Conférences

➔ 100 Intervenants

➔ 1 Salon professionnel

Un événement



Avec le soutien de



Co-organisé avec



En partenariat avec



[www.aquaterritorial.com](http://www.aquaterritorial.com)



Partenariat presse

